

Compte-rendu du Conseil Municipal du Jeudi 17 Juin 2021

Présents : Guy CRESPIY, Jean MECA, Denis VEYRUNES, Annick BLACHERE, MARCHAND Camille, CUNY Julien, POURCHET Philippe, LIDOINE André, BOUËT Thomas, MORANNE Stephane, Madame HAJEK Alexandra

Pouvoir (s) : Madame PORTA Chantal donne procuration à Monsieur Denis VEYRUNES

Madame LEDREN Johanna donne procuration à Monsieur Guy CRESPIY

Monsieur CHALAUD François donne procuration à Monsieur Camille MARCHAND

Absent(s) Excusé(s) : LEDREN Johanna, Monsieur CHALAUD François, PORTA Chantal, SEDLAK Josef

Secrétaire de séance : Monsieur André LIDOINE

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour :

- Dégrèvement de la Taxe Foncière Non Bâtie
- CDG30 : Contrat d'assurance contre les risques statutaires
- Servitude passage : Madame BARON Emmanuelle et Monsieur MARBAC Cyril

Voté : à l'unanimité

La séance est ouverte à : 18 h 30

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du Mercredi 14 Avril 2021

Après exposé, le compte rendu est voté **à l'unanimité**

2. Recensement : Désignation du Coordonnateur communal

Après exposé, il est proposé de désigner Madame CUNY Laetitia en tant que coordonnateur communal pour l'enquête de recensement qui a lieu du 20 Janvier au 19 Février 2022.

Monsieur Julien CUNY sort de la salle. Il ne prend pas part au vote

Voté : à l'unanimité

3. Recensement : Rémunération du Coordonnateur Communal et des agents recenseurs

Après exposé, il est proposé de fixer la rémunération pour :

-le coordonnateur communal :

620 € Brut incluant les frais divers soit les frais de déplacement, les heures de formations, le temps de repérage...

-deux agents recenseurs :

selon les barèmes utilisés par l'INSEE lors du recensement de **1999** (revalorisés pour l'année **2014** en tenant compte de l'inflation, environ 1 % pour 2013) :

- Feuille logement : 0.52 euro
- Bulletin individuel : 0.99 euro
- Bulletin étudiant : 0.52 euro
- Feuille immeuble collectif : 0.52 euro

Monsieur Julien CUNY sort de la salle. Il ne prend pas part au vote

Voté : à l'unanimité

4. M49 : Eau et Assainissement : Décision Modificative n°1

Après exposé, il est proposé les mouvements suivants :

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : Article 1641 : Emprunts : opérations financières : + 13 202 €

Chapitre 21 : Immobilisations Corporelles : Article 2156 : Matériel Spécifique d'exploitation : Opérations Non individualisés : - 13 202 €

Voté : à l'unanimité

5. M14 : Eco Quartier : Décision Modificative n°1

Après exposé, il est proposé les mouvements suivants :

Chapitre 011 : Charges à Caractères Générales : Article : 6015 : Terrain à aménager : - 3 200 €

Chapitre 043 : Opération d'ordre à l'intérieur de la section : Article 6681 : Indemnité pour remboursement anticipé d'emprunt : + 3 200 €

Voté : à l'unanimité

6. La Région Occitanie -transports Scolaire : Avenant n°2

Après exposé, il est proposé d'approuver l'avenant n°2 de la convention de délégation de compétence en matière d'organisation de services de transport scolaire entre la région Occitanie et notre commune pour une durée d'un an, et pouvant être reconduite tacitement 4 fois.

Voté : à l'unanimité

7. Garantie d'emprunt ITEP

Après exposé, il est proposé d'accorder la garantie d'emprunt à l'association Languedocienne d'Education-ITEP à hauteur de 152 449.02 €.

Monsieur André LIDOINE sort de la salle. Il ne prend pas part au vote

Voté : à l'unanimité

8. Règlement des cimetières de Sanilhac et de Sagriès

Après exposé, il est proposé d'approuver les règlements des cimetières de Sanilhac et de Sagriès

Voté : à l'unanimité

9. Agence Technique Départementale : Convention pluriannuelle

Après exposé, il est proposé de renouveler tacitement la convention d'adhésion pour une durée de 3 ans.

Voté : à l'unanimité

10. L'Enclos : Cessions de Terrains

Après exposé, il est proposé de vendre une bordure de terrain longeant la rue des Aubépines d'une surface d'environ 850 m², divisé en 2 lots. Le reste du terrain sera aménagé en espace public à discuter ultérieurement. L'ensemble de l'aménagement y compris les parcelles vendues devra respecter les orientations du PLU.

Après exposé, il sera proposé de fixer le prix au m² à 180 € (Prix Net Vendeur)

Voté : à l'unanimité

11. Décision N°1 Demande de subvention- DSIL exceptionnelle 2021 : rénovation énergétique des bâtiments de l'école primaire

Information donnée au conseil.

12. CLACOS : Cuisine Intercommunale

Vu le faible nombre d'effectif, la rentabilité ne sera pas assurée. Il est proposé de surseoir à la création de cette cuisine.

Voté : à l'unanimité

13. Dégrèvement de la Taxe Foncière Non Bâtie

Après exposé, il est proposé de soutenir l'agriculture à travers deux mesures spécifiques mises en place par la Direction générale des finances publiques :

- un dégrèvement de la *Taxe foncière sur les propriétés non bâties* pour les jeunes agriculteurs pour une durée de 3 ans portant sur les 50 % de la cotisation restant due à la commune.

- une exonération des terrains agricoles exploités en mode biologique. Elle vise uniquement les parcelles exploitées pour la première fois selon le mode de production biologique (parcelles en conversion)

Les agriculteurs qui en feraient la demande doivent se rapprocher du Centre des Finances Publiques avant le 1er janvier.

Monsieur Thomas BOUËT sort de la salle. Il ne prend pas part au vote

Voté : à l'unanimité

14. Servitude passage : Madame BARON Emmanuelle et Monsieur MARBAC Cyril

Reporté au prochain conseil municipal pour complément d'information.

15. CDG : Contrat d'assurance contre les risques statutaires

Après exposé, il est proposé de charger le Centre de Gestion du Gard (CDG) de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les financiers encourus par la collectivité à l'égard de son personnel, auprès d'assurance agréée et se réserve la possibilité d'y adhérer.

Voté : à l'unanimité

16. Questions diverses

La séance est levée à 20 h 00

